



Communiqué de presse

Unis derrière la demande de protection *Absinthe du Val-de-Travers IGP*

L'Assemblée générale de l'Association interprofessionnelle de l'absinthe réunie le 29 avril a, par une confortable majorité, décidé le dépôt auprès de l'OFAG d'une demande d'enregistrement pour la dénomination *Absinthe du Val-de-Travers IGP*.

Les représentants des autorités communales et du Service cantonal de l'agriculture invités à cette occasion ont souligné leur soutien à l'Interprofession laquelle, par ses démarches, vise à préserver l'authenticité du produit. Ils ont pris acte avec satisfaction que l'utilisation des plantes d'absinthe cultivées au Val-de-Travers demeure obligatoire pour l'IGP.

Le credo de mettre du Val-de-Travers dans l'*Absinthe du Val-de-Travers IGP* a donc été respecté. La grande et la petite absinthe devront provenir de l'aire géographique. Par le soutien de sa base, le comité est désormais légitimé à déposer le dossier auprès de l'OFAG, instance fédérale compétente qui a d'ores et déjà eu l'occasion de se prononcer favorablement sur la précédente demande. Dans le cadre de cette procédure, les opposants d'alors se sont par ailleurs tous prononcés favorablement sur le principe du dépôt d'une demande d'enregistrement avec localisant « Val-de-Travers ».

L'obtention de l'indication géographique protégée permettra d'asseoir la communication de l'ensemble de la filière et de coordonner les efforts de promotion, à l'extérieur de nos frontières également.

Dans ce sens, les membres de l'aia ont décidé de concentrer la requête IGP en la limitant à *Absinthe du Val-de-Travers* et en laissant ainsi libre d'utilisation les dénominations *Fée verte* et *La Bleue*.

L'Interprofession a fixé des règles strictes à respecter pour l'obtention de l'IGP. Toutefois, les distillateurs qui ne souhaitent pas suivre le cahier des charges auront le choix de produire une absinthe selon les dispositions fédérales en vigueur.

Les nombreux projets de la filière, notamment celui du développement de la culture de plantes dans l'aire géographique, peuvent désormais être menés avec le soutien fort des acteurs de la branche.

L'appellation *Absinthe du Val-de-Travers IGP* a pour but de préserver ce patrimoine unique du terroir régional. L'absinthe fait partie de l'ADN de l'ensemble des Vallonniers, pas uniquement des acteurs de la filière. Les efforts consentis jusqu'ici par les membres de l'Interprofession et par les autorités sont récompensés. L'histoire et la tradition valorisées.

Contacts : M. Frédéric Rothen, président de l'aia, 079-667 79 10
M. Yves Kübler, vice-président de l'aia, 032-861 14 69